RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 01997
Numéro SIREN : 522 754 480
Nom ou dénomination : SUNBOOSTER

Ce dépôt a été enregistré le 07/03/2016 sous le numéro de dépôt 4742

Le présent acte a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux

Le 7 mars 2016

sous le N° 4742

SUNBOOSTER
Société par actions simplifiée au capital de 2.000 €
Siège social : Lot 10 - Zone Artisanale Eyrialis – 33114 LE BARP
522 754 480 RCS BORDEAUX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 2 MARS 2016

L'an deux mille seize,
Le 2 mars,
A 10 heures,

Les associés de la société SUNBOOSTER se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au Cabinet LEXCO, 81 rue Hoche, 33200 Bordeaux.

Sont présents :

- Monsieur Christophe FOURCAUD,
- La société EUVRALIA représentée par Monsieur Benoît RONCAROLO,

Seuls associés de la Société représentant l'intégralité des actions composant le capital social de la société.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Benoît RONCAROLO, en sa qualité de Président de la Société.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant tous les associés, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Lecture du rapport du Président,**
- **[...]**
- **Démission de Monsieur Christophe FOURCAUD de ses fonctions de Vice Président de la Société,**
- **[...]**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

CF.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

[...]

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la démission par Monsieur Christophe FOURCAUD de ses fonctions de Vice Président de la Société, prend acte de sa démission à compter de ce jour et exonère ce dernier de la réalisation du préavis de 6 mois prévu à l'article 19-2 des statuts de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal et notamment à la société d'Avocats « LEXCO », 81 rue Hoche — 33200 BORDEAUX à l'effet de procéder aux formalités requises en conséquence des résolutions précédentes.

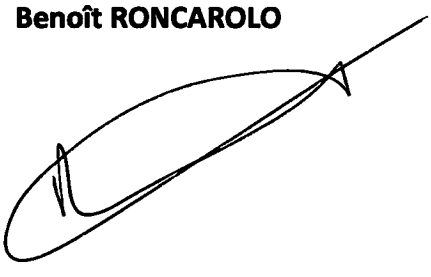
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CF.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents.

Pour la SAS EUVRALIA
Benoît RONCAROLO



Christophe FOURCAUD



Benoît RONCAROLO

